





Emor – L'interdiction de la nouvelle récolte

Source : Likouté Si'hot volume 17, deuxième Si'ha sur Emor

<p>Dans notre Paracha : Les lois de l'offrande du Omer, en Israël et en diaspora</p>	<h2 style="font-size: 2em;">1</h2>
<p>אמור כג, יד: ולחם וקלי וקרמל לא תאכלו, עד עצם היום הזה - עד הביאכם, את קרבן אלקיכם; חקת עולם לדרתיכם, בכל מושבתיכם.</p> <p>Emor 23, 14 : Vous ne mangerez ni pain, ni grains torréfiés, ni gruau, jusqu'à ce jour même, jusqu'à ce que vous ayez apporté l'offrande de votre D.ieu ; il en sera perpétuellement ainsi, pour vos générations, <u>dans toutes vos demeures.</u></p> <p>רש"י: בכל מושבתיכם. נחלקו בו חכמי ישראל: יש שלמדו מכאן, שהחדש נוהג בחוצה לארץ; ויש אומרים: לא בא אלא ללמד, שלא נצטוו על החדש אלא לאחר ירשה וישיבה, משכבשו וחלקו.</p> <p>Rachi : Dans toutes vos demeures. Les Sages d'Israël discutent sur ce sujet : Certains déduisent d'ici que la loi de la nouvelle récolte s'applique également hors de la Terre d'Israël, et d'autres disent que la loi de la nouvelle récolte ne s'applique qu'après la prise de possession et l'établissement, une fois le pays conquis et partagé.</p>	<p>Deux avis chez les Sages d'Israël concernant la nouvelle récolte en diaspora.</p> 
<p>Analyse : Le terme « <i>toutes vos demeures</i> » était déjà employé dans la Torah</p>	<h2 style="font-size: 2em;">2</h2>
<p>ויקהל לה, ג: לא תבערו אש בכל מושבתיכם, ביום השבת.</p> <p>Vayakhel 35, 3 : Vous ne ferez point de feu, <u>dans toutes vos demeures</u>, le jour du Chabbat.</p> <p>צו ז, כו: וכל דם לא תאכלו בכל מושבתיכם, לעוף ולבהמה.</p> <p>רש"י: בכל מושבתיכם. לפי שהיא חובת הגוף ואינה חובת קרקע, נוהגת בכל מושבות.</p> <p>Tsav 7, 26 : Vous ne mangerez, <u>dans toutes vos demeures</u>, aucune espèce de sang, soit d'oiseau, soit d'animal.</p> <p>Rachi : Dans toutes vos demeures. Étant donné qu'il s'agit d'une obligation incombant à la personne, et non tributaire du sol [de la Terre d'Israël], elle s'impose « <i>dans toutes les demeures</i> ».</p>	<p>Selon la première explication, même si la récolte est tributaire du sol, elle est applicable même en diaspora.</p> 
<p>Explication : La nécessité de Rachi d'apporter deux explications équivalentes</p>	<h2 style="font-size: 2em;">3</h2>
<p>אמור כב, כד: ומעוף וכתות ונתוק וכוות לא תקריבו לה; ובארצכם לא תעשו.</p> <p>Emor 22, 24 : [Une bête ayant] les testicules froissés, écrasés, rompus ou coupés, ne l'offrez point à l'Éternel, et dans votre pays ne faites point pareille chose.</p> <p>רש"י: ובארצכם לא תעשו. דבר זה לסרס שום בהמה וחיה, ואפלו טמאה; לכך נאמר: "בארצכם", לרבות כל אשר בארצכם; שאי אפשר לומר: לא נצטוו על הסרוס אלא בארץ, שהרי סרוס, חובת הגוף הוא, וכל חובת הגוף נוהגת בין בארץ בין בחוצה לארץ.</p> <p>Rachi : Et dans votre pays ne faites point pareille chose. Vous ne castrerez pas tout animal, même impur. D'où l'emploi de : « dans votre pays », pour inclure <u>tout</u> animal qui est dans votre pays. Car il est impossible de soutenir que l'interdiction de castrer n'a cours qu'en Terre d'Israël, alors qu'il s'agit là d'une règle incombant à la personne. Or, toute règle incombant à la personne a cours tant en Terre d'Israël qu'en dehors du pays.</p> <p>לקוטי שיחות: רש"י אינו יכול להסתפק בפרוש שחדש "נוהג בחוצה לארץ", מפני שהדבר הוא הפך הכלל ש"חובת קרקע אינה נוהגת אלא בארץ"; ולפיכך הביא פרוש נוסף על "בכל מושבותיכם" ("לאחר ירשה וישיבה"), והגם שאינו מתישב כל-כך בתבות "בכל מושבותיכם", הרי מאידך, אינו בסתירה לכלל הנזכר לעיל.</p> <p>Likouté Si'hot : Rachi ne peut se suffire de l'explication selon laquelle l'interdiction de la récolte nouvelle est valable aussi en diaspora, ce qui contredit le principe selon lequel : « une obligation dépendant du sol s'applique uniquement en Terre sainte ». C'est la raison pour laquelle il cite une deuxième explication, à savoir que l'interdiction en Terre sainte ne s'applique que « une fois le pays conquis et partagé ».</p>	<p>Rachi apporte une autre explication car en général, les obligations liées au sol ne s'appliquent pas en diaspora.</p> 
<p>Approfondissement : Quel est le point de divergence entre ces deux avis ?</p>	<h2 style="font-size: 2em;">4</h2>
<p>לקוטי שיחות: רמז רש"י להסבר הדבר בדיוק לשונו (נחלקו בו) חכמי ישראל - דלא פלשון רש"י הרגילה (נחלקו בו) רבותינו" (וכיוצא בזה) - לרמז ש"נחלקו" כאן (לא באפן למוד פשט הכתובים ("רבותינו"), אלא) בשתי שיטות בדרך ההבנה וההשערה של התכונות ורגשי הלב של בני ישראל - "חכמי ישראל".</p> <p>Likouté Si'hot : Rachi répond à cette question en employant l'expression : « <i>les Sages d'Israël discutent sur ce sujet</i> » plutôt que sa formulation habituelle : « <i>nos maîtres discutent</i> », par exemple. De la sorte, Rachi fait allusion au fait que cette discussion n'est pas liée à la façon d'étudier le sens des versets (par les « <i>maîtres</i> »), mais plutôt à deux approches des « <i>Sages d'Israël</i> » pour <u>comprendre</u> et évaluer les caractères et les sentiments des Juifs, ainsi que nous allons l'expliquer.</p>	<p>« <i>Les Sages d'Israël discutent sur ce sujet</i> » : Deux approches sur la compréhension du caractère d'un Juif.</p> 

<p>Développement : Quel sentiment l'homme doit-il éprouver d'un sacrifice ?</p>	<p>5</p>
<p>רש"י על ויקרא א, יז: אחד המרבה ואחד הממעיט, ובלבד שיכון את לבו לשמים.</p> <p>Rachi sur Vayikra 1, 17 : Il importe peu que l'offrande soit importante ou modeste, pourvu que son cœur soit « intentionné » et dirigé vers le Ciel.</p> <p>לקוטי שיחות: כל קרבן צריך לעורר בקרב האדם הרגש נפשי מסוים, בהתאם לתכנון של קרבן זה. . . ואף קרבן צבור צריך לעורר בכל יחיד (שחלק מן הצבור הוא) את הרגש שבהתאם לקרבן זה.</p> <p>Likouté Si'hot : Chaque sacrifice doit mettre en éveil chez l'homme un certain sentiment moral, en fonction du sens de ce sacrifice... Il en est de même pour un sacrifice public, qui doit aussi susciter en chaque individu, qui est partie intégrante de la communauté, un sentiment, en rapport avec ce sacrifice.</p>	<p>L'objectif de tout sacrifice : éveiller un sentiment profond, lié au sens de ce sacrifice.</p>
<p>Quel sentiment l'offrande de la nouvelle récolte doit-elle nous inspirer ?</p>	<p>6</p>
<p>אמור כג, י: והבאתם את עמר ראשית קצירכם אל הכהן.</p> <p>Emor 23, 10 : Vous apporterez un Omer (2,98 litres) des prémices de votre moisson au Cohen.</p> <p>לקוטי שיחות: אסור אכילת חֲדָשׁ צִרְיָהּ לעורר בנפשו של יהודי את ההפְרָה וההרְגֵשָׁה שבהכרח להביא תחלה לה' את "ראשית" כל מה שברשותו, ורק לאחר־זו יכל להתקיים "תאכלו". אלא שבין שהעמר מובא רק מ"קצירה" - מהקציר של ארץ ישראל, ממילא - הדבר מעורר רק את בני ישראל שבארץ ישראל.</p> <p>Likouté Si'hot : Un Juif doit comprendre et ressentir que le « commencement » de tout ce qui le concerne doit être offert à D.ieu. C'est uniquement <u>ensuite</u> qu'il pourra « consommer » le reste. Néanmoins, le Omer étant offert exclusivement de la récolte de la Terre d'Israël, seuls les Juifs du pays se sentiraient concernés.</p>	<p>L'offrande du Omer inspire la nécessité d'offrir « les prémices » à D.ieu, mais cela est conditionné par la Terre d'Israël.</p>
<p>Analyse : Sous quelle forme les Juifs de diaspora doivent-ils être inspirés ?</p>	<p>7</p>
<p>PREMIÈRE APPROCHE DES SAGES : INTERDIRE LA NOUVELLE RÉCOLTE EN DIASPORA</p> <p>לקוטי שיחות: כיון שאכילת חֲדָשׁ נאסרה עליהם עד ליום הבאת העמר (בארץ ישראל), הדבר יזכיר להם ויעוררם לבוא אל ההפְרָה ש"ראשית קצירכם" של הקב"ה היא.</p> <p>Likouté Si'hot : La nouvelle récolte leur sera interdite jusqu'à la date à laquelle le Omer pourra être offert en Terre d'Israël ! Ainsi, cela leur rappellera que « le début de leur récolte » doit être offert à D.ieu.</p> <p>SECONDE APPROCHE DES SAGES : NE PAS APPLIQUER CETTE INTERDICTION EN DIASPORA</p> <p>לקוטי שיחות: אֲדַרְבֵּה: ... זה גופא שהשדות של בני ישראל שבחוצה לארץ אינם בגדר הבאת העמר (וממילא - אינם באסור חֲדָשׁ), מעורר בהם את ההפְרָה בשפּל מַצְבָּם... והפְרָה זו תעורר בהם תשוקה, שיהיה בנפשם בְּיָתֵר שְׂאֵת הָרְגֵשׁ שְׂמֵעוֹרֵר הָעֵמֶר אֶצֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל שֶׁבְּאֶרֶץ יִשְׂרָאֵל.</p> <p>Likouté Si'hot : <u>Au contraire</u> : Le fait même que les champs des Juifs de diaspora ne sont pas concernés par l'offrande du Omer (et qu'il n'y a donc <u>pas lieu</u> de leur interdire la nouvelle récolte), cela même leur permettra de prendre conscience de leur <u>piètre situation</u>. C'est alors la perception de ce manque qui suscitera, de façon <u>encore plus forte</u>, la motivation qu'éveille le Omer chez les Juifs en Terre d'Israël.</p>	<p>Deux approches chez les Sages sur la façon d'inspirer les Juifs de la diaspora, n'ayant pas accès au Omer.</p>
<p>Explication : Ces deux approches correspondent à deux types d'influences</p>	<p>8</p>
<p>לקוטי שיחות: האפן הראשון: השפעתו היא על האכל, על הגוף והנפש הבהמית, כי האסור לאכל מאכל מסוים אינו פוגע כל-כך בנשמה, אלא בעקר בגוף והנפש הבהמית. האפן השני: על ידי זה שנשללו (מההקרבנות) העמר ומ(אסור) חֲדָשׁ, הדבר מעורר בהם את התשוקה להתעלות ולהגיע אל ההרגש שישנו בבני ארץ ישראל, וביתר שאת - נוגע בנפש האלקית, שבה דוקא נוצרת תשוקה זו להתעלות.</p> <p>Likouté Si'hot : Selon la première conception : l'influence concerne l'aliment, le corps et l'âme animale, car l'interdiction de consommer un aliment, ne touche presque pas l'âme [divine], mais marque essentiellement le corps et l'âme animale. Selon la seconde conception : du fait qu'ils sont privés de cette Mitsva, cela met en éveil un désir d'élévation, une volonté d'éprouver, avec encore plus de force, le sentiment animant ceux qui résident en Terre d'Israël. Et, cette manifestation concerne effectivement l'âme divine, qui désire s'élever.</p>	<p>Ces deux approches correspondent à la nuance entre l'influence du corps et celle de l'âme.</p>
<p>Enseignement : L'ordre des explications de Rachi : deux étapes du service divin</p>	<p>9</p>
<p>לקוטי שיחות: ההתחלה, הפרוש הראשון - התחלת העבודה, היא כאשר הגוף והנפש הבהמית עדין בתקפם, ויש צורך לעשות פעולות המשפיעות על הגוף והנפש הבהמית; ורק לאחר מכן אפשר להגיע אל הדרגת הבאה, הפרוש השני - לפעל על הנפש האלקית.</p> <p>Likouté Si'hot : Au début (« la <u>première</u> explication »), lorsque le corps et l'âme animale conservent encore toute leur force, il faut réaliser des actions dont l'effet s'exerce directement sur ces derniers. C'est uniquement ensuite que l'on peut accéder à la seconde étape (« la <u>seconde</u> explication ») – l'action sur l'âme divine même.</p>	<p>Enseignement : Il faut d'abord influencer son corps, puis ensuite l'âme divine !</p>